

HARMONIE DES COULEURS - ART THÉRAPIE CODE DE DÉONTOLOGIE

CODE DE DÉONTOLOGIE ENTRE LA THERAPEUTE : Mme BRODOWICZ Channa
Et

LE/LA CLIENT(E) :

Le présent Code de Déontologie est destiné à servir de règle professionnelle aux personnes qui ont le titre d'ART-THERAPEUTE.

Je m'engage à :

1- Utiliser mes compétences dans le respect des valeurs et de la dignité de mon/ma client(e) au mieux des intérêts de ce dernier, en utilisant la ou les disciplines auxquelles j'ai été formée, pour lesquelles sont justifiés de connaissances et d'une expérience suffisante. Celles-ci sont sanctionnées par un Certificat Européen de Compétences Professionnelles - diplôme reconnu par le Fédération Européen des Écoles.

2 -La profession de l'Art-Thérapeute est soumise au secret professionnel relatif à tout ce qui lui est confié dans l'exercice de sa profession.

3- Ne pas abuser de mon statut dans un but de séduction, voire d'abus sexuels.

4- Ne pas entraîner mes clients à des pratiques manipulatrices ou sectaires.

5- Ne pas prescrire d'ordonnance ou de médicaments soumis à la réglementation médicale.

6- Ne pas provoquer chez mes clients l'arrêt d'un traitement médical prescrit par un médecin.

7- Ne pas utiliser le « pouvoir » thérapeutique du transfert pour promouvoir une religion ou une doctrine ou un dogme.

8- Ne pas refuser un client(e) en fonction de sa religion, ses origines ou ses croyances.

9- Ne pas utiliser mon appartenance au CERFPA (article, etc.) sans l'accord de celui-ci.

10- N'engager le protocole thérapeutique que si la demande effective est formulée par le/la client(e) lui-même.

Je m'engage à respecter ce code déontologique pour assurer la sécurité physique et psychologique de mes clientes.

Signature

La Praticienne, Mme Channa BRODOWICZ

Bon pour acceptation :

Le/ la client(e) :

FICHE DE PRISE EN CHARGE

Entre le/ la patient(e) :

Et

La thérapeute : Mme BRODOWICZ Channa

Séances :

Lieu : Au cabinet d'art thérapie, 34 rue Ernest Gervaise, 91800, BRUNOY

Durée approximative :

D'une heure. Les deux premières séances peuvent durée 1h20 environ

Nombre de séances :

Minimum 3 (trois) séances pour établir une relation thérapeutique et définir les pistes de travail ensemble. Je propose ensuite entre 7 (sept) et 10 (dix) séances avant de faire une évaluation sur l'efficacité de l'évolution du client(e).

Prix : Séance individuelle : 70€

Parent/Enfant 1H30 : 110€

Fréquence : Hebdomadaire, modulable selon les besoins.

Annulation : En cas d'impossibilité de venir à une séance, il est impératif de me prévenir soit en vive voix ou par SMS au moins 48h à l'avance, sinon la séance sera intégralement due en non remplacée.

Accompagnement parental : Toute enfant de moins de 12 (douze) ans doit être accompagnée avant et après la séance par un adulte qui restera sur le lieu (salle d'attente) pour la durée de la séance.

Être ponctuel : Si vous êtes en retard, la séance se terminera tout de même à l'heure prévue.

Les paiements : espèces, virement bancaire ou CB

Décision de fin de séances : à tout moment à la demande du client(e) ou de la part de la thérapeute.

Les parties s'engagent à une dernière séance de bilan avant l'arrêt du suivi.

La thérapeute peut décider de terminer une suivie s'il a un motif juste et raisonnable, tel que

- L'incitation de la part du client à accomplir des actes frauduleux
- Un comportement agressif ou violent de la part du client qui peut mettre en danger la thérapeute
- Le harcèlement sexuel de la part du client
- L'incapacité de la thérapeute de travailler suite à des informations non cohérentes de la part du client
- Une dépendance excessive ou un transfert psychologique de la part du client envers la thérapeute que celui-ci considère comme un obstacle à l'épanouissement du client.

Lorsque la thérapeute décide de cesser de voir un client, il doit en informer celui-ci et le référer, dans la mesure du possible, à un collègue ou à une corporation professionnelle qu'il croit en mesure de l'aider.

La thérapeute ne peut être relevée du secret professionnel qu'avec l'autorisation du client ou lorsque la loi l'ordonne.

La thérapeute doit respecter le secret de tous renseignements obtenus lors des interventions.

La thérapeute ne doit pas révéler le nom d'un client ou les services qui lui sont rendus sans l'autorisation de celui-ci.

Fait à _____ le _____

Le /La client(e)
Parent de :

Signature
Bon pour acceptation

Harmonie des couleurs
La thérapeute : BRODOWICZ Channa
Signature